Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260504-04MAI2605-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 MAI 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 04 MAI à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents : Messieurs COUEDIC Jérôme, DUPE Laurent

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame FÈVRE Béatrice

04MAI26_05 – Désignation des membres aux commissions communautaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire désigner les membres aux commissions communautaires suite au renouvellement de l'assemblée délibérante

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour :

-DÉSIGNE les membres aux commissions communautaires tel qu'indiqué dans le tableau ci-annexé

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 04 mai 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

Le secrétaire de séance